

# Bulletin du Conseil communal

N° 7



**Lausanne**

Séance du 21 novembre 2017

Volume II : Préavis, rapports-préavis  
et rapports de commission les concernant



**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 21 novembre 2017

7<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 21 novembre 2017, à 18 h et à 20 h 30Sous la présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente**Sommaire****Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2017**

Rapport N° 2017/42 du 7 septembre 2017 .....265

Rapport de la Commission permanente de gestion .....289

**Réponse au postulat de M. Yves Ferrari et consorts « LAT : penser globalement, agir localement »**

Rapport-préavis N° 2017/04 du 16 février 2017 .....298

Rapport .....310



Culture et développement urbain  
Sécurité et économie  
Sports et cohésion sociale  
Logement, environnement et architecture  
Enfance, jeunesse et quartiers  
Finances et mobilité  
Services industriels

## **Initiatives et pétitions en cours de traitement Situation au 30 juin 2017**

*Rapport N° 2017/42*

Lausanne, le 7 septembre 2017

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

### **1. Objet du rapport**

Le présent rapport énumère les initiatives et pétitions renvoyées à la Municipalité qui n'avaient reçu aucune réponse à la date du 30 juin 2017. Il fournit des informations au sujet de l'avancement du traitement de ces dossiers, propose de nouveaux délais ou la suspension du traitement lorsque le délai réglementaire de réponse n'a pas été respecté ou ne pourra pas l'être.

### **2. Table des matières**

<b>1. Objet du rapport</b>	<b>1</b>
<b>2. Table des matières</b>	<b>1</b>
<b>3. Rappel des dispositions réglementaires et légales</b>	<b>2</b>
<b>4. Remarques générales de la Municipalité</b>	<b>2</b>
<b>5. Motions</b>	<b>3</b>
5.1 Culture et développement urbain	3
5.2 Finances et mobilité	4
<b>6. Postulats</b>	<b>4</b>
6.1 Culture et développement urbain	4
6.2 Sécurité et économie	7
6.3 Sports et cohésion sociale	10

6.4	Logement, environnement et architecture	10
6.5	Enfance, jeunesse et quartiers	13
6.6	Finances et mobilité	14
<b>7.</b>	<b>Pétitions</b>	<b>19</b>
7.1	Culture et développement urbain	19
7.2	Enfance, jeunesse et quartiers	19
7.3	Finances et mobilité	20
<b>8.</b>	<b>Conclusions</b>	<b>20</b>

### 3. Rappel des dispositions réglementaires et légales

En application des articles 66 et 74 du règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL), la Municipalité doit remettre chaque année à fin septembre un rapport sur l'état des travaux relatifs aux initiatives et aux pétitions en attente d'une réponse municipale. Pour tenir ce délai, la Municipalité a pris le parti d'établir une situation au 30 juin. Cette solution paraît d'autant plus logique qu'un état de la situation au 31 décembre est publié dans le rapport de gestion. Le Conseil communal dispose ainsi d'un tableau semestriel du traitement des objets renvoyés pour traitement à la Municipalité.

L'article 66 RCCL porte en particulier sur la prolongation du délai de réponse et la suspension du traitement de certains objets :

**Art. 66 RCCL** — La Municipalité dépose chaque année, à fin septembre, un rapport sur l'état des travaux relatifs aux initiatives en attente d'une réponse municipale. Les postulats pris en considération depuis moins de 6 mois, ainsi que les motions prises en considération depuis moins d'une année, ne seront mentionnés que pour mémoire si la réponse est prévue dans le délai fixé par le Conseil. La Municipalité peut proposer de nouveaux délais de réponse ou le classement des postulats devenus sans objet. La prolongation sollicitée par la Municipalité ne peut excéder une année. Ce rapport est soumis à la Commission permanente de gestion qui conclut en proposant au Conseil de l'accepter ou de le modifier.

Toutefois, après avoir sollicité l'avis de la Commission permanente de gestion par une requête motivée, la Municipalité peut solliciter du Conseil la suspension du traitement de l'initiative pour une durée déterminée supérieure à une année. Ces objets seront mentionnés pour mémoire dans le rapport prévu au premier alinéa.

### 4. Remarques générales de la Municipalité

Le rapport N° 2016/52, du 15 septembre 2016, portait sur 46 objets (initiatives et pétitions) alors que le présent inventaire en contient 69, soit une augmentation de 23 objets.

**Tableau 1 Initiatives et pétitions renvoyées à la Municipalité en attente d'une réponse**

	2016		2017	
	Initiatives	Pétitions	Initiatives	Pétitions
Situation au 30 juin	44	2	61	6
A déduire, objets ayant reçu réponse entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 7 septembre 2017	0	0	10	2
Situation à la date du rapport	44	2	51	4

**Tableau 2 Initiatives et pétitions : activité du Conseil communal et de la Municipalité**

	Initiatives	Pétitions
Renvoyées à la Municipalité entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2016 et le 30 juin 2017	44	7
Déposées au Conseil communal entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2016 et le 30 juin 2017	74	9
Déposées (sans limite dans le temps) mais pas encore traitées par le Conseil communal à la date du rapport sous la forme d'un renvoi à la Municipalité ou d'un refus de prise en considération	50	8
Réponses apportées par les rapports-préavis adoptés par la Municipalité entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2016 et le 30 juin 2017 (*)	17	0

(\*) N'ont été prises en compte que les réponses municipales à des initiatives ou à des pétitions lui ayant été renvoyées en application de l'art. 73a RCCL, à l'exclusion des pétitions renvoyées en application de l'art. 73b RCCL, qui ne font pas l'objet de rapports-préavis.

L'examen du tableau 2 apporte quelques indications complémentaires :

- 51 (55) initiatives et pétitions ont été renvoyées à la Municipalité en l'espace d'une année ; pendant ce laps de temps, elle a pu adopter 17 (54) réponses ;
- en additionnant les objets en attente de réponse à la date du rapport et ceux que le Conseil communal pourrait lui renvoyer ces prochains mois après examen, on arrive à un total de 113 (88) propositions ;
- 83 (55) objets ont été déposés en une année sur le bureau du Conseil communal et il en a traité, sous forme de renvoi à la Municipalité, 51 (45).

## 5. Motions

### 5.1 Culture et développement urbain

#### 1. Hildbrand Pierre-Antoine, Bettschart Florence et consorts « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps »

Rappel : Déposée le 28 mai 2013, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 18 novembre 2014. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2017.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2017/36 du 30 août 2017.

Proposition : Cette motion doit être retirée de la liste des objets en cours de traitement.

## 5.2 Finances et mobilité

### 2. **Hildbrand Pierre-Antoine et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités »**

Rappel : Déposée le 8 décembre 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1<sup>er</sup> février 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2017.

Avancement du traitement : Les réponses à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités » et au postulat de M. Giampiero Trezzini et crts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville? » seront traitées dans un seul rapport-préavis. La Municipalité répond favorablement aux demandes formulées : un concept de suivi des participations a été validé par la Municipalité (gestion financière, administrative et des risques) et un règlement régissant l'octroi et le suivi des subventions est en cours d'élaboration. La mise en place exige l'implication de nombreux services ainsi que des validations juridiques.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2018.

## 6. Postulats

### 6.1 Culture et développement urbain

### 3. **Litzistorf Natacha « La santé des populations c'est aussi l'affaire des villes »**

Rappel : Déposé le 19 janvier 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2016.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2017/41 du 7 septembre 2017.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

### 4. **Michaud Gigon Sophie et Beaud Valéry « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita) »**

Rappel : Déposé le 27 novembre 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 janvier 2015. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2017.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2017/41 du 7 septembre 2017.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

### 5. **Évéquoz Séverine « Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne – limitons le bruit et la pollution au centre-ville – encourageons le scooter électrique ! »**

Rappel : Déposé le 3 mars 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 janvier 2015. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2017.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en voie de finalisation. La rédaction de la réponse a pris plus de temps que prévu en raison de la réalisation d'une enquête auprès des usagers de scooters électriques.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2017.

**6. Clivaz Philippe « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel »**

Rappel : Déposé le 23 septembre 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 28 octobre 2014. Son délai de réponse est fixé au 30 mars 2017.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2017/41 du 7 septembre 2017.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

**7. Neumann Sarah « Une étude sur les publics de la culture »**

Rappel : Déposé le 23 septembre 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 16 février 2016. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2016.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2017/38 du 30 août 2017.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

**8. Neumann Sarah et consorts « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques »**

Rappel : Déposé le 23 septembre 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 16 février 2016. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2016.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2017.

**9. Adam Yves « Culture-passions »**

Rappel : Déposé le 23 septembre 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 2 février 2016. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2016.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2017/38 du 30 août 2017.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement..

**10. de Haller Xavier « Pour une administration communale au service de tous les habitants »**

Rappel : Déposé le 23 septembre 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 5 mai 2015. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2017.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2017/34 du 24 août 2017.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

**11. Carrel Matthieu « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois »**

Rappel : Déposé le 7 octobre 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 28 octobre 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2017.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2017/33 du 24 août 2017.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.



**12. Litzistorf Natacha et Baud Valéry « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics »**

Rappel : Déposé le 19 mai 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 mars 2016. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2016.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par le rapport-préavis N°2017/28 du 6 juillet 2017.

Proposition : Ce postulat peut être retiré de la liste des objets en suspens.

**13. Salzmann Yvan « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois »**

Rappel : Déposé le 2 juin 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 2 février 2016. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2016.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2017.

**14. Beaud Valéry et consorts « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup »**

Rappel : Déposé le 16 juin 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 26 avril 2016. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2016.

Avancement du traitement : Un travail transversal est en cours notamment par l'intermédiaire de la nouvelle plateforme participative. La rédaction du rapport-préavis pourra commencer.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2018.

**15. Michaud Gigon Sophie et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous »**

Rappel : Déposé le 22 septembre 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 octobre 2015. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2016.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par le rapport-préavis N°2017/43 du 7 septembre 2017.

Proposition : Ce postulat peut être retiré de la liste des objets en suspens.

**16. Blanc Mathieu et consorts « Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale »**

Rappel : Déposé le 24 novembre 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 23 août 2016. Son délai de réponse est fixé au 28 février 2017.

Avancement du traitement : Le traitement de ce postulat est en cours, sous l'angle en particulier des permis de construire. Par ailleurs, l'audit actuel de la Cour des comptes, dont les conclusions seront connues au début 2018, offrira sans doute l'occasion de nourrir l'analyse notamment à travers une comparaison avec d'autres villes vaudoises.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2018.

**17. Buclin Hadrien « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles »**

Rappel : Déposé le 8 décembre 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 septembre 2016. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2017.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2017/37 du 30 août 2017.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

**18. Mivelaz Philippe « Pour une « grenette solaire » à la Place de la Riponne »**

Rappel : Déposé le 19 janvier 2016, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 septembre 2016. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2017.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2017.

**19. Evéquois Séverine et consorts « Quel avenir pour le Pavillon Rousseau et l'herbier vivant de Rosalie de Constant au domaine de la Chablière ? »**

Rappel : Déposé le 18 mars 2016, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 17 juin 2016. Son délai de réponse est fixé au 30 décembre 2016.

Avancement du traitement : La réflexion en cours entre les services impliqués prend plus de temps que prévu initialement notamment en raison de la multitude d'enjeux patrimoniaux, fonciers, botaniques et culturels.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2018.

**20. Klunge Henri et consorts « Pour faire voter les plus jeunes, Easyvote »**

Rappel : Déposé le 1<sup>er</sup> mars 2016, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 13 décembre 2016. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2017.

Avancement du traitement : Le Secrétariat municipal a pris des contacts avec des communes utilisatrices de Easyvote, ainsi qu'avec le Canton. Une fois les informations récoltées, la rédaction du rapport-préavis pourra démarrer.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2018.

*6.2 Sécurité et économie*

**21. Blanc Mathieu et consorts « Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! »**

Rappel : Déposé le 30 août 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 avril 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2017.

Avancement du traitement : Le projet de rapport-préavis est en révision à la lumière d'une nouvelle appréciation de la situation, notamment en prenant compte le projet, initié en mars 2017, visant à rénover le port d'Ouchy.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse au 31 décembre 2017.

**22. Müller Elisabeth Müller « Faire son marché en sortant du travail »**

Rappel : Déposé le 30 avril 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 28 mai 2013. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2017.

Avancement du traitement : Au vu de la similarité des problématiques abordées, une réponse commune sera fournie aux postulats suivants : Mme Elisabeth Müller « Faire son marché en sortant du travail » ; M. Henri Klunge et consorts « Occupons l'espace public, faisons des terrasses » ; M. Laurent Guidetti « Pour une reconquête de l'espace public, des "festivals de rue" lausannois ! » et M. Benoît Gaillard « Lausanne, ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ».

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**23. Klunge Henri et consorts « Occupons l'espace public, faisons des terrasses »**

Rappel : Déposé le 10 septembre 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 23 septembre 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2017.

Avancement du traitement : Au vu de la similarité des problématiques abordées, une réponse commune sera fournie aux postulats suivants : M. Henri Klunge et consorts « Occupons l'espace public, faisons des terrasses » ; Mme Elisabeth Müller « Faire son marché en sortant du travail » ; M. Laurent Guidetti « Pour une reconquête de l'espace public, des "festivals de rue" lausannois ! » et M. Benoît Gaillard « Lausanne, ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ».

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**24. Gaillard Benoît « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! »**

Rappel : Déposé le 10 septembre 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 23 septembre 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2017.

Avancement du traitement : Au vu de la similarité des problématiques abordées, une réponse commune sera fournie aux postulats suivants : M. Benoît Gaillard « Lausanne, ses terrasses animées, ses parcs conviviaux » ; M. Henri Klunge et consorts « Occupons l'espace public, faisons des terrasses » ; Mme Elisabeth Müller « Faire son marché en sortant du travail » et M. Laurent Guidetti « Pour une reconquête de l'espace public, des "festivals de rue" lausannois ! ».

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**25. Guidetti Laurent « Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! »**

Rappel : Déposé le 10 septembre 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 23 septembre 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2017.

Avancement du traitement : Au vu de la similarité des problématiques abordées, une réponse commune sera fournie aux postulats suivants : M. Laurent Guidetti « Pour une reconquête de l'espace public, des "festivals de rue" lausannois ! » ; M. Benoît Gaillard « Lausanne, ses terrasses animées, ses parcs conviviaux » ; M. Henri Klunge et consorts « Occupons l'espace public, faisons des terrasses » et Mme Elisabeth Müller « Faire son marché en sortant du travail ».

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**26. Henchoz Jean-Daniel « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois »**

Rappel : Déposé le 3 mars 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 17 mars 2015. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2017.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**27. Hildbrand Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Economiser l'eau pour et par les Lausannois »**

Rappel : Déposé le 16 juin 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 25 août 2015. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2016.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2017/35 du 30 août 2017.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

**28. Voiblet Claude-Alain « "Food Truck", quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? »**

Rappel : Déposé le 19 janvier 2016, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 novembre 2016. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2017.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis est en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2018.

**29. Pernet Jacques et consorts « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique "live" est la bienvenue »**

Rappel : Déposé le 24 mai 2016, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 juin 2016. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2016.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2017/32 du 24 août 2017.

Proposition : Ce postulat peut être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

**30. Pernet Jacques « Quel futur pour le commerce lausannois ? »**

Rappel : Déposé le 7 juin 2016, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 septembre 2016. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2017.

Avancement du traitement : Au vu de la similarité des problématiques soulevées, la réponse municipale à ce postulat sera commune à celle donnée au postulat de Mme Florence Bettschart Narbel « Pour une redynamisation du commerce lausannois » et à la motion de M. Philippe Miauton « Rendre Lausanne plus riche ». Ce rapport-préavis fera suite à la publication d'une étude sur la situation du commerce lausannois prévue à l'automne 2017.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2018.

### 6.3 Sports et cohésion sociale

**31. Rebeaud Laurent et consorts « Demande d'une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une expérience pilote dans la perspective du revenu de base inconditionnel (RBI) »**

Rappel : Déposé le 6 octobre 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2016. Son délai de réponse était fixé au 31 octobre 2016.

Avancement du traitement : Etant donné la complexité du dossier, l'affaire est actuellement en suspens. La direction a d'ores et déjà sollicité le Professeur Knüsel (Université de Lausanne) pour une pré-étude sur cet objet. De plus, la direction attend l'évaluation du projet pilote de l'Unité commune ORP-CSR avant de répondre au postulat.

Proposition : En dérogation à l'article 66 du RCCL, la Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2018.

**32. Oppikofer Pierre-Yves « Lausanne Ville-refuge »**

Rappel : Déposé le 27 octobre 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 mai 2016. Son délai de réponse était fixé au 30 novembre 2016.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis répondant au postulat a été rédigé et se trouve actuellement en circulation dans les services pour validation et/ou demande de complément.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

### 6.4 Logement, environnement et architecture

**33. Knecht Evelyne « Pour du logement social partagé »**

Rappel : Déposé le 8 mai 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 mai 2012. Un rapport-préavis a été présenté au Conseil communal et a été retiré lors de son traitement en plénum le 5 mai 2015.

Avancement du traitement : Suite au retrait du rapport-préavis, la Municipalité a pris l'option de retravailler cette thématique sous l'angle logement. Une réflexion transversale est actuellement en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2018.

**34. Michaud Gigon Sophie et consorts « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois »**

Rappel : Déposé le 1<sup>er</sup> avril 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 5 janvier 2016. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2016.

Avancement du traitement : Ce postulat a été intégré au rapport-préavis « Agriculture urbaine » avec le postulat de M. Trezzini Giampiero et crts « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois », le postulat de Mme Evéquoz Séverine et crts « Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne ! » et le postulat de M. Buclin Hadrien et crts « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine ». La rédaction des deux rapports-préavis « Agriculture urbaine » et « Stratégie nature » nécessite une réflexion globale sur la stratégie Nature en ville, en lien avec le programme de législation 2016-2021 publié en début d'année.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**35. Hildbrand Pierre-Antoine et consorts « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques »**

Rappel : Déposé le 1<sup>er</sup> novembre 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 10 décembre 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2016.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**36. Hildbrand Pierre-Antoine et consorts « Pour un accès libre aux données informatiques publiques »**

Rappel : Déposé le 1<sup>er</sup> novembre 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 10 décembre 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2016.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**37. Trezzini Giampiero et consorts « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois »**

Rappel : Déposé le 9 décembre 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 5 janvier 2016. Son délai de réponse est fixé au 31 juillet 2016.

Avancement du traitement : Ce postulat a été intégré au rapport-préavis « Agriculture urbaine » avec le postulat de Mme Michaud Gigon Sophie et crts « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois », le postulat de Mme Evéquois Séverine et crts « Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne ! » et le postulat de M. Buclin Hadrien et crts « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine ». La rédaction des deux rapports-préavis « Agriculture urbaine » et « Stratégie nature » nécessite une réflexion globale sur la stratégie Nature en ville, en lien avec programme de législature 2016-2021 publié en début d'année.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**38. Evéquois Séverine et consorts « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! »**

Rappel : Déposé le 16 juin 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 mars 2016. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2016.

Avancement du traitement : Ce postulat a été intégré au rapport-préavis « Stratégie nature » avec le postulat de Mme Evéquois Séverine et crts « Des grainothèques pour favoriser l'échange et la diversité génétique des plantes cultivées ». La rédaction des deux rapports-préavis « Stratégie nature » et « Agriculture urbaine » nécessite une réflexion globale sur la stratégie Nature en ville, en lien avec programme de législature 2016-2021 publié en début d'année.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**39. Knecht Myrèle et consorts « Pour que figure un paragraphe concernant la mise en œuvre spécifique de l'accessibilité universelle dans tout rapport-préavis concernant le domaine bâti (nouvelles constructions, rénovations) concerné par la LHand »**

Rappel : Déposé le 19 janvier 2016, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1<sup>er</sup> mars 2016. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2017.

Avancement du traitement : Ce rapport-préavis est en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**40. Michaud Gigon Sophie et consorts « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise »**

Rappel : Déposé le 2 février 2016, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 13 décembre 2016. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2017.

Avancement du traitement : Ce rapport-préavis est en cours de rédaction. Une coordination de la réponse avec les politiques publiques des cafés-restaurants et des édicules est prévue.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**41. Nsengimana Nkiko et consorts « Pour une étude et des mesures relatives à la sous-location abusive via les plateformes d'hébergement telle qu'Airbnb »**

Rappel : Déposé le 12 avril 2016, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 13 décembre 2016. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2017.

Avancement du traitement : Ce rapport-préavis est en cours de rédaction. La rédaction du rapport-préavis prend plus de temps que prévu au vu de la complexité de la thématique.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**42. Michaud Gigon Sophie et consorts « Collection de l'Art Brut : un café-restaurant pour le Musée et le quartier »**

Rappel : Déposé le 24 mai 2016, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 juin 2016. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2016.

Avancement du traitement : Ce rapport-préavis est en cours de rédaction. La procédure de résiliation du bail entre le tenancier actuel et le SLG doit passer au travers d'étapes importantes et complexes au cours des mois à venir. Il sera possible ensuite d'établir une réponse complète et factuelle sur la procédure en cours et apporter une réponse satisfaisante à la postulante.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2018.

6.5 *Enfance, jeunesse et quartiers*

**43. Germond Florence « Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration ds le cycle initial »**

Rappel : Déposé le 19 mai 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 13 avril 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2016.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat pourra être finalisée dès que son impact financier aura été intégré dans le cadre de la planification financière du programme de législature 2016-2021.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**44. Germond Florence « Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolier-ère-s de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année primaire »**

Rappel : Déposé le 14 septembre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 février 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2017.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat ne pouvait être rédigée avant que le Grand Conseil n'adopte le projet de loi pour la mise en œuvre de l'article 63a Cst-Vd, qui implique la révision de la LAJE et introduit les modalités de mise en place de l'accueil parascolaire. Cette révision a été adoptée le 31 janvier 2017 et ses modalités d'application au parascolaire dépendent notamment de l'établissement intercommunal parascolaire primaire (EIAP), constitué à la fin du premier semestre.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2018.

**45. Eggenberger Julien et consorts « Planification des rénovations et constructions scolaires »**

Rappel : Déposé le 18 février 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 18 mars 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2017.

Avancement du traitement : Les rénovations et constructions scolaires représentent une importante préoccupation de la Municipalité, qui l'a inscrite dans son programme de législature. Les éléments financiers liés à ce programme seront affinés au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2017.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2018.

**46. Hildbrand Pierre-Antoine et consorts « Pour l'étude du "budget participatif" à Lausanne »**

Rappel : Déposé le 9 septembre 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 5 mai 2015. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2016.

Avancement du traitement : La Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers est, désormais, en charge de la réponse à ce postulat en lien avec la politique des quartiers. Les études comparatives et de faisabilité sont actuellement en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2018.



**47. Litzistorf Natacha et consorts « Pour une politique des quartiers - de TOUS les quartiers! »**

Rappel : Déposé le 7 octobre 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2015. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2017.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**48. Donzé Manuel « Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ? »**

Rappel : Déposé le 20 septembre 2016, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 4 octobre 2016. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2017.

Avancement du traitement : La Ville a développé au cours de ces dernières années un projet pilote de devoirs surveillés « à la carte », assurant une meilleure perméabilité avec le domaine de l'Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS). Cette démarche vit une étape supplémentaire avec la généralisation du système « à la carte » pour la rentrée 2017-2018, et l'évolution des devoirs surveillés vers des devoirs accompagnés. La réponse au postulat sera l'occasion de présenter ces démarches et leurs premiers résultats.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

*6.6 Finances et mobilité*

**49. Decollogny Anne-Françoise et consorts « Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-ville »**

Rappel : Déposé le 6 décembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 28 mai 2013. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2017.

Avancement du traitement : Le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ont mené, début juillet 2017, dans le cadre d'un projet national, une expérience pilote d'abaissement de la vitesse de 50 à 30 km/h sur les avenues de Vinet et de Beaulieu de 22h à 6h. Quelques mois de recul permettront d'analyser les résultats et de présenter un rapport-préavis circonstancié.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2018.

**50. Knecht Myrèle « Pour que Lausanne adopte une stratégie d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap »**

Rappel : Déposé le 19 novembre 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 25 novembre 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2017.

Avancement du traitement : Les réponses au postulat de Mme Myrèle Knecht « Pour que Lausanne adopte une stratégie d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap » et de Mme Sylvianne Bergmann « Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées » seront traitées dans un seul rapport-préavis. Une réflexion globale sur les mesures envisageables est en cours. La rédaction du rapport-préavis suivra.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2018.

**51. Bergmann Sylvianne « Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées »**

Rappel : Déposé le 3 décembre 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 25 novembre 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2017.

Avancement du traitement : Les réponses au postulat de Mme Myrèle Knecht « Pour que Lausanne adopte une stratégie d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap » et de Mme Sylvianne Bergmann « Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées » seront traitées dans un seul rapport-préavis. Une réflexion globale sur les mesures envisageables est en cours. La rédaction du rapport-préavis suivra.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2018.

**52. Beaud Valéry et consorts « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux »**

Rappel : Déposé le 9 septembre 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 5 janvier 2016. Son délai de réponse est fixé au 31 juillet 2016.

Avancement du traitement : Les réponses aux postulats de M. Valéry Beaud et consorts « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux », de M. Stéphane Wyssa et consorts « Un m2 à l'heure de son temps », de Mme Myrèle Knecht et consorts « Pour rapprocher quartiers d'Entrebois et de Vieux-Moulin - Demande étude faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir cheminement entre Entrebois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver », de M. Jean-François Cachin et consorts « Un trottoir entre le N°1 et le N°15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? » et de M. Johan Pain « Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en garantissant des itinéraires réservés dans les rues, places, zones et chemins forestiers » seront traitées dans un seul rapport-préavis. Le rapport-préavis est en cours de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**53. Longchamp Françoise « Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration lausannoise »**

Rappel : Déposé le 10 septembre 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 9 septembre 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2017.

Avancement du traitement : Le concept a été validé par la Municipalité. Le rapport-préavis est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**54. Cachin Jean-François et consorts « Un trottoir entre le N° 1 et le N° 15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? »**

Rappel : Déposé le 6 octobre 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 septembre 2016. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2017.

Avancement du traitement : Les réponses aux postulats de M. Valéry Beaud et consorts « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux », de M. Stéphane Wyssa et consorts « Un m2 à l'heure de son temps », de Mme Myrèle Knecht et consorts « Pour rapprocher quartiers d'Entrebois et de Vieux-Moulin - Demande étude faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir cheminement entre Entrebois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver », de M. Jean-François Cachin et consorts « Un trottoir entre le N°1 et le N°15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? » et de M. Johan Pain « Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en garantissant des itinéraires réservés dans les rues, places, zones et chemins forestiers » seront traitées dans un seul rapport-préavis. Le rapport-préavis est en cours de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**55. Velasco Maria « Pour une place Centrale conviviale et accueillante »**

Rappel : Déposé le 7 octobre 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 mars 2016. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2016.

Avancement du traitement : Des réflexions sont en cours. La réponse au postulat suivra.

Proposition : En dérogation à l'article 66 du RCCL, la Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2018.

**56. Gaudard Guy « Pour un usage payant de certains WC publics »**

Rappel : Déposé le 17 février 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 9 décembre 2015. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2017.

Avancement du traitement : Les réponses aux postulats de M. Guy Gaudard « Pour un usage payant de certains WC publics » et de M. Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre des WC publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat » sont traitées dans un seul rapport-préavis. Un test de cabines payantes à St-François sera mis en place dès septembre 2017. Quelques mois de recul permettront d'analyser les résultats et de présenter un rapport-préavis circonstancié.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2018.

**57. Rebeaud Laurent et consorts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre des WC publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat »**

Rappel : Déposé le 31 mars 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 9 décembre 2015. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2017.

Avancement du traitement : Les réponses aux postulats de M. Guy Gaudard « Pour un usage payant de certains WC publics » et de M. Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre des WC publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat » sont traitées dans un seul rapport-préavis. Un test de cabines payantes à St-François sera mis en place dès septembre 2017. Quelques mois de recul permettront d'analyser les résultats et de présenter un rapport-préavis circonstancié.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2018.

**58. Pain Johan « Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en garantissant des itinéraires réservés dans les rues, places, zones et chemins forestiers »**

Rappel : Déposé le 19 mai 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2016. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2016.

Avancement du traitement : Les réponses aux postulats de M. Valéry Beaud et consorts « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux », de M. Stéphane Wyssa et consorts « Un m2 à l'heure de son temps », de Mme Myrèle Knecht et consorts « Pour rapprocher quartiers d'Entrebois et de Vieux-Moulin - Demande étude faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir cheminement entre Entrebois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver », de M. Jean-François Cachin et consorts « Un trottoir entre le N°1 et le N°15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? » et de M. Johan Pain « Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en garantissant des itinéraires réservés dans les rues, places, zones et chemins forestiers » seront traitées dans un seul rapport-préavis. Le rapport-préavis est en cours de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**59. Trezzini Giampiero et consorts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? »**

Rappel : Déposé le 17 juin 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 25 août 2015. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2017.

Avancement du traitement : Les réponses à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités » et celle au postulat de M. Giampiero Trezzini et crts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville? » seront traitées dans un seul rapport-préavis. La Municipalité répond favorablement aux demandes formulées : un concept de suivi des participations a été validé par la Municipalité (gestion financière, administrative et des risques) et un règlement régissant l'octroi et le suivi des subventions est en cours d'élaboration. La mise en place exige l'implication de nombreux services ainsi que des validations juridiques.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2018.

**60. Wyssa Stéphane et consorts « Un M2 à l'heure de son temps »**

Rappel : Déposé le 2 février 2016, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1<sup>er</sup> mars 2016. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2016.

Avancement du traitement : Les réponses aux postulats de M. Valéry Beaud et consorts « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux », de M. Stéphane Wyssa et consorts « Un m2 à l'heure de son temps », de Mme Myrèle Knecht et consorts « Pour rapprocher quartiers d'Entrebois et de Vieux-Moulin - Demande étude faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir cheminement entre Entrebois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver », de M. Jean-François Cachin et consorts « Un trottoir entre le N°1 et le N°15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? » et de M. Johan Pain « Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en garantissant des itinéraires réservés dans les rues, places, zones et chemins forestiers » seront traitées dans un seul rapport-préavis. Le rapport-préavis est en cours de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**61. Knecht Myrèle et consorts « Pour rapprocher quartiers d'Entrebois et de Vieux-Moulin - Demande étude faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir cheminement entre Entrebois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver »**

Rappel : Déposé le 1<sup>er</sup> mars 2016, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 13 décembre 2016. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2017.

Avancement du traitement : Les réponses aux postulats de M. Valéry Beaud et consorts « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux », de M. Stéphane Wyssa et consorts « Un m2 à l'heure de son temps », de Mme Myrèle Knecht et consorts « Pour rapprocher quartiers d'Entrebois et de Vieux-Moulin - Demande étude faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir cheminement entre Entrebois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver », de M. Jean-François Cachin et consorts « Un trottoir entre le N°1 et le N°15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? » et de M. Johan Pain « Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en garantissant des itinéraires réservés dans les rues, places, zones et chemins forestiers » seront traitées dans un seul rapport-préavis. Le rapport-préavis est en cours de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**62. Müller Elisabeth et consorts « Centre-ville - Pour une nouvelle gestion du stationnement sur le domaine public »**

Rappel : Déposé le 12 avril 2016, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1<sup>er</sup> novembre 2016. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2017.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**63. Misiego Céline et consorts « Où sont passées les Journées sans voiture ? »**

Rappel : Déposé le 1<sup>er</sup> novembre 2016, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 novembre 2016. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2017.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

## 7. Pétitions

### 7.1 Culture et développement urbain

**64. Collectif des Riverains de la Maison Blanche (Lacotte Renaud) « Développement des Râpes : de la cohérence SVP ! »**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 10 mai 2016, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité pour étude et communication le 13 décembre 2016. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2017.

Avancement du traitement : La prise de position de plusieurs acteurs externes à la Ville prend plus de temps que prévu. Elle est nécessaire pour rédiger une réponse complète.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 décembre 2017.

**65. Sansonnens Julien Sansonnens et consorts « Pour que le Festival de la Cité revive ... à la Cité »**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 7 juin 2016, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité pour étude et communication le 13 décembre 2016. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2017.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à cette pétition par voie de communication du 17 août 2017.

Proposition : Cette pétition doit être retirée de la liste des objets en cours de traitement.

**66. Croset Georges et consorts « Pour que le Festival de la Cité revive ... à la Cité »**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 23 août 2016, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité pour étude et communication le 13 décembre 2016. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2017.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à cette pétition par voie de communication du 17 août 2017.

Proposition : Cette pétition doit être retirée de la liste des objets en cours de traitement.

### 7.2 Enfance, jeunesse et quartiers

**67. Comité de pétitions du PDC Lausanne « Stop à la pénurie de places de crèches à Lausanne ! »**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 9 décembre 2014, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité pour étude et communication le 27 octobre 2015. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2017.

Avancement du traitement : La réponse est en cours de rédaction. Ce sera l'occasion de présenter les perspectives de développement pour la nouvelle législature.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 décembre 2017.

### 7.3 Finances et mobilité

**68. Association des usagers parking Riponne « Demande de surseoir à la fermeture de l'accès nord au parking et proposer des mesures garantissant un accès sans contraintes »**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 3 juin 2014, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport-préavis le 3 février 2015. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2017.

Avancement du traitement : La réponse est en cours de rédaction. Elle sera intégrée dans la réponse au postulat de Mivelaz Philippe « Pour une « grenette solaire » à la Place de la Riponne ».

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 décembre 2017.

**69. Tercier Stéphane et consorts (habitants du Mont-d'Or) « Sécurité et qualité de vie dans le quartier du Mont-d'Or »**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 22 septembre 2015, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité pour étude et communication le 20 septembre 2016. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2017.

Avancement du traitement : Des réflexions sont en cours. La réponse à la pétition suivra.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 décembre 2017.

## 8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport N° 2017/42 de la Municipalité, du 7 septembre 2017 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre acte du rapport N° 2017/42 du 7 septembre 2017, concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2017 ;
2. de prendre acte que les objets suivants **ont reçu une réponse** entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 7 septembre 2017 :
  - motion Hildbrand Pierre-Antoine, Bettschart Florence et crts « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps » (objet n° 1) ;
  - postulat Litzistorf Natacha « La santé des populations c'est aussi l'affaire des villes » (objet n° 3) ;

- postulat Michaud Gigon Sophie et Beaud Valéry « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita) » (objet n° 4) ;
- postulat Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel » (objet n° 6) ;
- postulat Neumann Sarah « Une étude sur les publics de la culture » (objet n° 7) ;
- postulat Adam Yves « Culture-passions » (objet n° 9) ;
- postulat de Haller Xavier « Pour une administration communale au service de tous les habitants » (objet n° 10) ;
- postulat Carrel Matthieu « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois » (objet n° 11) ;
- postulat Litzistorf Natacha et Baud Valéry « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics » (objet n° 12) ;
- postulat Michaud Gigon Sophie et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » (objet n° 15) ;
- postulat Buclin Hadrien « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles » (objet n° 17) ;
- postulat Hildbrand Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Economiser l'eau pour et par les Lausannois » (objet n° 27) ;
- postulat Pernet Jacques et crts « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique « live » est la bienvenue » (objet n° 29) ;
- pétition Sansonnens Julien et crts « Pour que le Festival de la Cité revive ... à la Cité » (objet n° 65) ;
- pétition Croset Georges et crts « Pour que le Festival de la Cité revive ... à la Cité » (objet n° 66) ;

3. de prolonger au **31 décembre 2017** le délai de réponse aux objets suivants :

- postulat Evéquo Séverine « Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne – limitons le bruit et la pollution au centre-ville – encourageons le scooter électrique ! » (objet n° 5) ;
- postulat Neumann Sarah et consorts « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques » (objet n° 8) ;
- postulat Salzman Yvan « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois » (objet n° 13) ;
- postulat Mivelaz Philippe « Pour une « grenette solaire » à la Place de la Riponne » (objet n° 18) ;
- postulat Blanc Mathieu et crts « Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! » (objet n° 21) ;
- postulat Müller Elisabeth « Faire son marché en sortant du travail » (objet n° 22) ;
- postulat Klunge Henri et crts « Occupons l'espace public, faisons des terrasses » (objet n° 23) ;



- postulat Gaillard Benoît « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! » (objet n° 24) ;
- postulat Guidetti Laurent « Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! » (objet n° 25) ;
- postulat Henchoz Jean-Daniel « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois » (objet n° 26) ;
- postulat Oppikofer Pierre-Yves « Lausanne Ville-refuge » (objet n° 32) ;
- postulat Michaud Gigon Sophie et crts « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois » (objet n° 34) ;
- postulat Hildbrand Pierre-Antoine et crts « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques » (objet n° 35) ;
- postulat Hildbrand Pierre-Antoine et crts « Pour un accès libre aux données informatiques publiques » (objet n° 36) ;
- postulat Trezzini Giampiero et crts « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois » (objet n° 37) ;
- postulat Evéquo Séverine et crts « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! » (objet n° 38) ;
- postulat Knecht Myrèle et crts « Pour que figure un paragraphe concernant la mise en œuvre spécifique de l'accessibilité universelle dans tout rapport-préavis concernant le domaine bâti (nouvelles constructions, rénovations) concerné par la LHand » (objet n° 39) ;
- postulat Michaud Gigon Sophie et crts « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise » (objet n° 40) ;
- postulat Nsengimana Nkiko et crts « Pour une étude et des mesures relatives à la sous-location abusive via les plateformes d'hébergement telle qu'Airbnb » (objet n° 41) ;
- postulat Germond Florence « Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration ds le cycle initial » (objet n° 43) ;
- postulat Litzistorf Natacha et crts « Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers ! » (objet n° 47) ;
- postulat Donzé Manuel « Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ? » (objet n° 48) ;
- postulat Beaud Valéry et crts « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux » (objet n° 52) ;
- postulat Longchamp Françoise « Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration lausannoise » (objet n° 53) ;
- postulat Cachin Jean-François et crts « Un trottoir entre le N° 1 et le N° 15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable » (objet n° 54) ;
- postulat Pain Johan « Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en garantissant des itinéraires réservés dans les rues, places, zones et chemins forestiers » (objet n° 58) ;
- postulat Wyssa Stéphane et crts « Un M2 à l'heure de son temps » (objet n° 60) ;

- postulat Knecht Myrèle et crts « Pour rapprocher quartiers d'Entrebois et de Vieux-Moulin - Demande étude faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir cheminement entre Entrebois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver » (objet n° 61) ;
  - postulat Müller Elisabeth et crts « Centre-ville – Pour une nouvelle gestion du stationnement sur le domaine public » (objet n° 62) ;
  - postulat Misiego Céline et crts « Où sont passées les Journées sans voiture ? » (objet n° 63) ;
  - pétition Collectif des Riverains de la Maison Blanche (Lacotte Renaud) « Développement des Râpes : de la cohérence SVP ! » (objet n° 64) ;
  - pétition Comité de pétitions du PDC Lausanne « Stop à la pénurie de places de crèches à Lausanne ! » (objet n° 67) ;
  - pétition Association des usagers parking Riponne « Demande de surseoir à la fermeture de l'accès nord au parking et proposer des mesures garantissant un accès sans contraintes » (objet n° 68) ;
  - pétition Tercier Stéphane et crts (habitants du Mont-d'Or) « Sécurité et qualité de vie dans le quartier du Mont-d'Or » (objet n° 69) ;
4. de prolonger au **31 mars 2018** le délai de réponse aux objets suivants :
- motion Hildbrand Pierre-Antoine et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités (objet n° 2) ;
  - postulat Evéquoze Séverine et crts « Quel avenir pour le Pavillon Rousseau et l'herbier vivant de Rosalie de Constant au domaine de la Chablière ? » (objet n° 19) ;
  - postulat Voiblet Claude-Alain « "Food Truck", quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (objet n° 28) ;
  - postulat Pernet Jacques « Quel futur pour le commerce lausannois ? » (objet n° 30) ;
  - postulat Knecht Evelyne « Pour du logement social partagé » (objet n° 33) ;
  - postulat Germond Florence « Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolier-ère-s de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année primaire (objet n° 44) ;
  - postulat Eggenberger Julien et crts « Planification des rénovations et constructions scolaires » (objet n° 45) ;
  - postulat Hildbrand Pierre-Antoine et crts « Pour l'étude du "budget participatif" à Lausanne » (objet n° 46) ;
  - postulat Decollogny Anne-Françoise et crts « Qualité de vie – pour un 30 km/h au centre-ville » (objet n° 49) ;
  - postulat Gaudard Guy « Pour un usage payant de certains WC publics » (objet n° 56) ;
  - postulat Rebeaud Laurent et crts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre des WC publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat » (objet n° 57) ;
  - postulat Trezzini Giampiero et crts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? » (objet n° 59) ;

5. de prolonger au **30 juin 2018** le délai de réponse aux objets suivants :
- postulat Beaud et crts « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup » (objet n° 14) ;
  - postulat Blanc Mathieu et crts « Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale » (objet n° 16) ;
  - postulat Klunge Henri et crts « Pour faire voter les plus jeunes, Easyvote » (objet n° 20) ;
  - postulat Michaud Gigon Sophie et crts « Collection de l'Art Brut : un café-restaurant pour le Musée et le quartier » (objet n° 42) ;
  - postulat Knecht Myrèle « Pour que Lausanne adopte une stratégie d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap » (objet n° 50) ;
  - postulat Bergmann Sylvianne « Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées » (objet n° 51) ;
6. en dérogation à l'article 66 du RCCL, de prolonger au **31 décembre 2018** le délai de réponse aux objets suivants :
- postulat Rebeaud Laurent et crts « Demande d'une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une expérience pilote dans la perspective du revenu de base inconditionnel (RBI) » (objet n° 31) ;
  - postulat de Velasco Maria « Pour une place Centrale conviviale et accueillante » (objet n° 55).

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Grégoire Junod

Le secrétaire :  
Simon Affolter

## Conseil communal de Lausanne

### Rapport de la Commission permanente de gestion

#### Chargée de l'examen du rapport sur la gestion de la Municipalité pour 2016 et réponse aux observations de la Commission permanente de gestion

=====

Présidence :	Jean-Daniel Henchoz (en remplacement du président et de la vice-présidente).
Membres présents :	M. Maurice Calame ; M. Pierre Conscience ; M. Dominique Gigon ; M. Henri Klunge ; Mme Gianna Marly ; M. Jacques-Etienne Rastorfer ; Mme Karine Roch ; M. Yvan Salzman ;
Membres excusés :	M. Jean-Marie Fürbringer ; Mme Claude Nicole Grin ; Mme Janine Resplendino ; M. Filippo Rivola ; M. Claude-Alain Voiblet
Membres de la Municipalité présents	Grégoire Junod (syndic) ;
Accompagnante de la Municipalité :	Sylvie Ecklin (secrétaire municipale adjointe)
Procès verbal :	Frédéric Tétaz.

=====

La Commission de gestion a formulé 1 observation 2016 à la suite des visites dans les services.

La Commission s'est réunie le 5 octobre 2017, pour rencontrer la Municipalité, examiner la réponse 2016 de celle-ci et discuter des réponses complémentaires de 2 observations 2015 dont les réponses avaient été refusées par le Conseil. Au terme de cette discussion, aucune observation n'a été maintenue, les réponses écrites et orales ayant été jugées satisfaisantes.

Pour mémoire les observations étaient les suivantes :

*1<sup>ère</sup> observation 2016 : Au vu du nombre important d'initiatives pendantes (dont les délais sont dépassés concernant la POLCOM), la Municipalité est invitée à fournir un échéancier crédible de réponses en fonction d'une stratégie cohérente des priorités.*

*3<sup>e</sup> observation 2015 : La Municipalité est invitée à prendre des mesures destinées à raccourcir le temps de traitement des dossiers soumis au futur Bureau des permis de construire.*

*7<sup>e</sup> observation 2015 : La Municipalité est invitée à se doter rapidement d'un règlement définissant le fonctionnement du Service de la révision. Ce dernier devrait faire l'objet d'un préavis qui pourrait ainsi être approuvé par le Conseil communal.*

Je tiens ici à remercier les membres de la Commission, ainsi que le secrétaire du Conseil communal qui ont travaillé de manière efficace et assidue.

#### Déterminations de la commission

- La réponse à la 1<sup>ère</sup> observation 2016 a été acceptée à l'unanimité des personnes présentes. L'observation n'a pas été maintenue.
- Les réponses aux 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> observation 2015 ont été acceptées à l'unanimité des personnes présentes. Les observations n'ont pas été maintenues.

## **Conclusions**

La Commission permanente de gestion invite le Conseil communal de Lausanne à prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2016 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2016 ;
- vu les observations formulées par ladite Commission;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations,

### **décide:**

d'approuver la gestion de la Municipalité de 2016,

d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion,

d'accepter les réponses aux observations : 1 (2016), 3 et 7 (2015).

Lausanne, le 1<sup>er</sup> novembre 2017

La commission de gestion

La vice- présidente :

Claude Nicole Grin



## Conseil communal de Lausanne

### *Rapport de la Commission permanente de gestion*

#### **Chargée de l'examen du rapport sur la gestion de la Municipalité pour 2016 et réponse à l'observation de la Commission permanente de gestion**

La Commission de gestion a formulé 1 observation 2016 à la suite des visites dans les services.

La Commission s'est réunie le 5 octobre 2017, pour rencontrer la Municipalité, examiner la réponse 2016 de celle-ci et discuter des réponses complémentaires de 2 observations 2015 dont les réponses avaient été refusées par le Conseil. Au terme de cette discussion, aucune observation n'a été maintenue, les réponses écrites et orales ayant été jugées satisfaisantes.

Je tiens ici à remercier les membres de la Commission, ainsi que le secrétaire du Conseil communal qui ont travaillé de manière efficace et assidue.

#### **Déterminations de la commission**

- La réponse à la 1<sup>ère</sup> observation 2016 a été acceptée à l'unanimité des personnes présentes. L'observation n'a pas été maintenue.
- Les réponses aux 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> observation 2015 ont été acceptées à l'unanimité des personnes présentes. Les observations n'ont pas été maintenues.

#### **Conclusions**

La Commission permanente de gestion invite le Conseil communal de Lausanne à prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2016 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2016 ;
- vu les observations formulées par ladite Commission;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations,

#### **décide:**

d'approuver la gestion de la Municipalité de 2016,

d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion,

d'accepter les réponses aux observations : 1 (2016), 3 et 7 (2015).

Lausanne, le 1<sup>er</sup> novembre 2017

La commission de gestion

La vice-présidente :

Claude Nicole Grin



## Conseil communal de Lausanne

### *Rapport de la Commission permanente de gestion*

### **Chargée de l'examen du Rapport N° 2017/42**

### **Initiatives et pétitions en cours de traitement**

### **Situation au 30 juin 2017**

#### Préambule

La commission de gestion s'est réunie le 20 septembre 2017 pour examiner le rapport traitant des initiatives et pétitions en cours de traitement. Comme chaque année, la Municipalité sollicite des prolongations de délais pour les motions, des postulats et des pétitions. Nous rappelons qu'il s'agit pour la Commission de gestion d'étudier les motifs invoqués par la Municipalité pour demander une prolongation de délai, puis de proposer au Conseil communal d'accepter ou de modifier les conclusions proposant ces nouveaux délais.

Les 69 objets ont été examinés par la Commission de gestion qui, lors d'une première lecture, a accepté une grande majorité de délais proposés par la Municipalité.

La Commission de gestion remarque que le rapport 2017/42 ne contient pas de *pour mémoire*, comme le demande l'art. 66 du Règlement du Conseil communal disant : « *Les postulats pris en considération depuis moins de 6 mois, ainsi que les motions prises en considération depuis moins d'une année, ne seront mentionnés que pour mémoire si la réponse est prévue dans le délai fixé par le Conseil* ». Elle le regrette et prie la Municipalité de bien vouloir faire à nouveau mention des ces objets dans son prochain rapport.

La Commission de gestion a rencontré le Syndic le 5 octobre 2017 pour entendre les explications de la Municipalité sur certaines des prolongations demandées, plus précisément les points ci-après :

- **4.03** postulat Voiblet Claude-Alain « "Food Truck", quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (objet N° 28) **Proposition municipale** : 31.03.2018 – **proposition initiale COGES** : 31.12.2017 – **décision finale COGES** : 31.12.2017

La Commission de gestion estime qu'il est urgent de répondre à ce postulat, notamment pour des questions liées à l'hygiène et à la fiscalité. La Municipalité a demandé et reçu des informations complémentaires au Canton devant lui permettre de se positionner. Elle peut donc répondre.

- **4.07** postulat Eggenberger Julien et crts « Planification des rénovations et constructions scolaires » (objet N° 45) **Proposition municipale** : 31.03.2018 – **proposition initiale COGES** : 31.12.2017 – **décision finale COGES** : 31.12.2017.

La Commission de gestion rappelle l'observation n° 6 (2015) disant « *La Municipalité est invitée à déposer d'ici au 30.06.2016 auprès du Conseil communal la réponse au postulat du 18 mars 2016 de Julien Eggenberger et consorts 'Planification des rénovations et constructions scolaires'* ». Le 9 juin

2016, la Municipalité répondait : « *La réponse au postulat de M. Julien Eggenberger et consorts dans sa version destinée au Conseil communal est pratiquement terminée. Le directeur l'a par ailleurs adressée le 31 mars 2016 aux membres de la Commission des finances qui traitent du compte d'attente de Béthusy. A l'aube d'un changement de législature, la Municipalité estime que le futur municipal en charge du Service des écoles primaires et secondaires doit pouvoir prendre ce dossier essentiel en main et le proposer au Conseil communal au cours du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2016.* » La Commission de gestion s'étonne qu'il faille 4 ans pour établir une planification. Le changement de législature invoqué par la Municipalité en 2016 et le délai demandé dans sa réponse sont dépassés. La Municipalité devrait pouvoir se prononcer.

- **5.01** postulat Beaud et crts « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup » (objet N° 14) **Proposition municipale** : 30.06.2018 – **proposition initiale COGES** : 31.12.2017 – **décision finale COGES** : 31.03.2018.

La Commission de gestion a constaté que la réponse à ce postulat est liée au point 4.01 motion Hildbrand Pierre-Antoine et consorts « *Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités* (objet N°2), ainsi qu'au point 4.12 postulat Trezzini Giampiero et crts « *Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ?* » (objet n° 59). Pour ces deux points, la Municipalité demande un délai au 31.03.2018. C'est pourquoi la Commission de gestion propose au Conseil de faire coïncider le délai de cette réponse aux deux autres.

- **5.04** postulat Michaud Gigon Sophie et crts « Collection de l'Art Brut : un café-restaurant pour le Musée et le quartier » (objet N° 42) **Proposition municipale** : 30.06.2018 – **proposition initiale COGES** : 31.03.2018 – **décision finale COGES** : 31.03.2018

La Commission de gestion a souligné qu'une réponse rapide peut être donnée sur ce que la Municipalité compte faire, sans avoir de détails. Ceci d'autant plus qu'une question orale sur le sujet a été posée lors d'une séance du Conseil communal du 2<sup>ème</sup> semestre 2017 et que la Municipalité y a répondu.

- **5.05** postulat Knecht Myrèle « Pour que Lausanne adopte une stratégie d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap » (objet N° 50) **Proposition municipale** : 30.06.2018 – **proposition initiale COGES** : 31.03.2018 – **décision finale COGES** : 31.03.2018.
- **5.06** postulat Bergmann Sylvianne « Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées » (objet N° 51) **Proposition municipale** : 30.06.2018 – **proposition initiale COGES** : 31.03.2018 – **décision finale COGES** : 31.03.2018.

Lors de l'audition de la Municipalité, celle-ci a souligné plusieurs aspects. En premier lieu, elle a distingué les postes destinés à répondre à des demandes de placement par l'assurance invalidité pour des personnes en situation d'handicap ; et les postes standards ouverts à tous. Les deux postulats concernent les postes standards. La Municipalité a relevé deux types d'efforts pour l'intégration des



personnes en situation de handicap : les modifications matérielles ; les modifications de principes et processus d'embauche pour lutter contre les discriminations. Les transformations matérielles sont coûteuses, mais peuvent être identifiées et réalisées assez facilement. Les changements de principes sont plus compliqués à identifier et à formuler par écrit. C'est ce qui ralentit la réponse.

La Commission de gestion a pris connaissance de l'argumentaire municipal, mais elle estime qu'une réponse d'ordre général peut être donnée. Parce qu'elle estime que c'est un sujet important, elle propose au Conseil communal de raccourcir le délai de réponse.

*Le Conseil communal de Lausanne,*  
vu le rapport N° 2017/42 de la Municipalité, du 7 septembre 2017 ;  
où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
*décide :*

1. de prendre acte du rapport N° 2017/42 du 7 septembre 2017, concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2017 ;
2. de prendre acte que les objets suivants **ont reçu une réponse** entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 7 septembre 2017 :
  - 2.1. motion Hildbrand Pierre-Antoine, Bettschart Florence et crts « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps » (objet n° 1) ;
  - 2.2. postulat Litzistorf Natacha « La santé des populations c'est aussi l'affaire des villes » (objet n° 3) ;
  - 2.3. postulat Michaud Gigon Sophie et Beaud Valéry « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita) » (objet n° 4) ;
  - 2.4. postulat Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel » (objet n° 6) ;
  - 2.5. postulat Neumann Sarah « Une étude sur les publics de la culture » (objet n° 7) ;
  - 2.6. postulat Adam Yves « Culture-passions » (objet n° 9) ;
  - 2.7. postulat de Haller Xavier « Pour une administration communale au service de tous les habitants » (objet n° 10) ;
  - 2.8. postulat Carrel Matthieu « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois » (objet n° 11) ;
  - 2.9. postulat Litzistorf Natacha et Baud Valéry « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics » (objet n° 12) ;
  - 2.10. postulat Michaud Gigon Sophie et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » (objet n° 15) ;
  - 2.11. postulat Buclin Hadrien « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles » (objet n° 17) ;
  - 2.12. postulat Hildbrand Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Economiser l'eau pour et par les Lausannois » (objet n° 27) ;

- 2.13. postulat Pernet Jacques et crts « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique « live » est la bienvenue » (objet n° 29) ;
- 2.14. pétition Sansonnens Julien et crts « Pour que le Festival de la Cité revive ... à la Cité » (objet n° 65) ;
- 2.15. pétition Croset Georges et crts « Pour que le Festival de la Cité revive ... à la Cité » (objet n° 66) ;
3. de prolonger au **31 décembre 2017** le délai de réponse aux objets suivants :
  - 3.1. postulat Evéquoze Séverine « Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne – limitons le bruit et la pollution au centre-ville – encourageons le scooter électrique ! » (objet n° 5) ;
  - 3.2. postulat Neumann Sarah et consorts « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques » (objet n° 8) ;
  - 3.3. postulat Salzmann Yvan « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois » (objet n° 13) ;
  - 3.4. postulat Mivelaz Philippe « Pour une « grenette solaire » à la Place de la Riponne » (objet n° 18) ;
  - 3.5. postulat Blanc Mathieu et crts « Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! » (objet n° 21) ;
  - 3.6. postulat Müller Elisabeth « Faire son marché en sortant du travail » (objet n° 22) ;
  - 3.7. postulat Klunge Henri et crts « Occupons l'espace public, faisons des terrasses » (objet n° 23) ;
  - 3.8. postulat Gaillard Benoît « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! » (objet n° 24) ;
  - 3.9. postulat Guidetti Laurent « Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! » (objet n° 25) ;
  - 3.10. postulat Henchoz Jean-Daniel « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois » (objet n° 26) ;
  - 3.11. postulat Oppikofer Pierre-Yves « Lausanne Ville-refuge » (objet n° 32) ;
  - 3.12. postulat Michaud Gigon Sophie et crts « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois » (objet n° 34) ;
  - 3.13. postulat Hildbrand Pierre-Antoine et crts « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques » (objet n° 35) ;
  - 3.14. postulat Hildbrand Pierre-Antoine et crts « Pour un accès libre aux données informatiques publiques » (objet n° 36) ;
  - 3.15. postulat Trezzini Giampiero et crts « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois » (objet n° 37) ;
  - 3.16. postulat Evéquoze Séverine et crts « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! » (objet n° 38) ;
  - 3.17. postulat Knecht Myrèle et crts « Pour que figure un paragraphe concernant la mise en œuvre spécifique de l'accessibilité universelle dans tout rapport-préavis concernant le domaine bâti (nouvelles constructions, rénovations) concerné par la LHand » (objet n° 39) ;
  - 3.18. postulat Michaud Gigon Sophie et crts « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise » (objet n° 40) ;
  - 3.19. postulat Nsengimana Nkiko et crts « Pour une étude et des mesures relatives à la sous-location abusive via les plateformes d'hébergement telle qu'Airbnb » (objet n° 41) ;
  - 3.20. postulat Germond Florence « Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration ds le cycle initial » (objet n° 43) ;

- 3.21. postulat Litzistorf Natacha et crts « Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers ! » (objet n° 47) ;
  - 3.22. postulat Donzé Manuel « Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ? » (objet n° 48) ;
  - 3.23. postulat Beaud Valéry et crts « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux » (objet n° 52) ;
  - 3.24. postulat Longchamp Françoise « Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration lausannoise » (objet n° 53) ;
  - 3.25. postulat Cachin Jean-François et crts « Un trottoir entre le N° 1 et le N° 15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable » (objet n° 54) ;
  - 3.26. postulat Pain Johan « Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en garantissant des itinéraires réservés dans les rues, places, zones et chemins forestiers » (objet n° 58) ;
  - 3.27. postulat Wyssa Stéphane et crts « Un M2 à l'heure de son temps » (objet n° 60) ;
  - 3.28. postulat Knecht Myrèle et crts « Pour rapprocher quartiers d'Entrebois et de Vieux-Moulin - Demande étude faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir cheminement entre Entrebois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver » (objet n° 61) ;
  - 3.29. postulat Müller Elisabeth et crts « Centre-ville – Pour une nouvelle gestion du stationnement sur le domaine public » (objet n° 62) ;
  - 3.30. postulat Misiego Céline et crts « Où sont passées les Journées sans voiture ? » (objet n° 63) ;
  - 3.31. pétition Collectif des Riverains de la Maison Blanche (Lacotte Renaud) « Développement des Râpes : de la cohérence SVP ! » (objet n° 64) ;
  - 3.32. pétition Comité de pétitions du PDC Lausanne « Stop à la pénurie de places de crèches à Lausanne ! » (objet n° 67) ;
  - 3.33. pétition Association des usagers parking Riponne « Demande de surseoir à la fermeture de l'accès nord au parking et proposer des mesures garantissant un accès sans contraintes » (objet n° 68) ;
  - 3.34. pétition Tercier Stéphane et crts (habitants du Mont-d'Or) « Sécurité et qualité de vie dans le quartier du Mont-d'Or » (objet n° 69) ;
  - 4.3. postulat Voiblet Claude-Alain « "Food Truck", quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (objet n° 28) ;
  - 4.7. postulat Eggenberger Julien et crts « Planification des rénovations et constructions scolaires » (objet n° 45) ;
4. de prolonger au **31 mars 2018** le délai de réponse aux objets suivants :
- 4.1. motion Hildbrand Pierre-Antoine et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités (objet n° 2) ;
  - 4.2. postulat Evéquoq Séverine et crts « Quel avenir pour le Pavillon Rousseau et l'herbier vivant de Rosalie de Constant au domaine de la Chablière ? » (objet n° 19) ;
  - 4.4. postulat Pernet Jacques « Quel futur pour le commerce lausannois ? » (objet n° 30) ;
  - 4.5. postulat Knecht Evelyne « Pour du logement social partagé » (objet n° 33) ;
  - 4.6. postulat Germond Florence « Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolier-ère-s de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année primaire (objet n° 44) ;
  - 4.8. postulat Hildbrand Pierre-Antoine et crts « Pour l'étude du "budget participatif" à Lausanne » (objet n° 46)

- 4.9. postulat Decollogny Anne-Françoise et crts « Qualité de vie – pour un 30 km/h au centre-ville » (objet n° 49) ;
  - 4.10. postulat Gaudard Guy « Pour un usage payant de certains WC publics » (objet n° 56) ;
  - 4.11. postulat Rebeaud Laurent et crts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre des WC publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat » (objet n° 57) ;
  - 4.12. postulat Trezzini Giampiero et crts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? » (objet n° 59) ;
  - 5.1. postulat Beaud et crts « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup » (objet n° 14) ;
  - 5.4. postulat Michaud Gigon Sophie et crts « Collection de l'Art Brut : un café-restaurant pour le Musée et le quartier » (objet n° 42) ;
  - 5.5. postulat Knecht Myrèle « Pour que Lausanne adopte une stratégie d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap » (objet n° 50) ;
  - 5.6. postulat Bergmann Sylvianne « Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées » (objet n° 51) ;
5. de prolonger au **30 juin 2018** le délai de réponse aux objets suivants :
- 5.2. postulat Blanc Mathieu et crts « Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale » (objet n° 16) ;
  - 5.3. postulat Klunge Henri et crts « Pour faire voter les plus jeunes, Easyvote » (objet n° 20) ;
6. en dérogation à l'article 66 du RCCL, de prolonger au **31 décembre 2018** le délai de réponse aux objets suivants :
- 6.1. postulat Rebeaud Laurent et crts « Demande d'une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une expérience pilote dans la perspective du revenu de base inconditionnel (RBI) » (objet n° 31) ;
  - 6.2. postulat de Velasco Maria « Pour une place Centrale conviviale et accueillante » (objet n° 55).

Lausanne, le 1<sup>er</sup> novembre 2017

La commission de gestion  
La vice- présidente :

Claude Nicole Grin



Culture et développement urbain

## **Réponse au postulat de M. Yves Ferrari et consorts**

### **« LAT : penser globalement, agir localement »**

*Rapport-préavis N° 2017/04*

Lausanne, le 16 février 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

#### **1. Objet du rapport-préavis**

En date du 11 novembre 2014, MM. Yves Ferrari et Valéry Beaud ont déposé le postulat : « LAT : penser globalement, agir localement ». Celui-ci demande en substance à la Municipalité de rédiger un rapport sur l'état de la situation communale concernant les terrains permettant de répondre aux besoins de la Commune pour faire face à l'augmentation du nombre d'habitants et d'emplois. Suite au débat en Commission, le Conseil communal l'a renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport en date du 10 novembre 2015.

#### **2. Table des matières**

<b>1. Objet du rapport-préavis</b>	<b>1</b>
<b>2. Table des matières</b>	<b>1</b>
<b>3. Rappel du postulat</b>	<b>2</b>
<b>4. Réponse au postulat de M. Yves Ferrari et consorts « LAT : penser globalement, agir localement »</b>	<b>2</b>
4.1 Préambule	2
4.1.1 Nouvelles dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée et de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT)	2
4.1.2 Effets des nouvelles dispositions de la LAT au niveau cantonal	3
4.1.3 Effets des nouvelles dispositions de la LAT au niveau communal	4
4.1.4 Secteurs à déclasser	6
4.1.5 Projets lausannois prioritaires qui nécessiteront une compensation	7

4.2	Réponse de la Municipalité	8
<b>5.</b>	<b>Cohérence avec le développement durable</b>	<b>11</b>
<b>6.</b>	<b>Aspects financiers</b>	<b>11</b>
<b>7.</b>	<b>Conclusions</b>	<b>12</b>

### **3. Rappel du postulat**

Le postulant demande à la Municipalité un rapport indiquant :

1. les besoins de la Commune en termes de terrain en zone à bâtir à échéance de 15 ans et 30 ans pour accueillir de nouveaux habitants et emplois en conciliant densification et urbanisme de qualité ;
2. « *l'état de la* »<sup>1</sup> priorisation des projets nécessaires pour accueillir les nouveaux habitants et emplois et l'ensemble des infrastructures nécessaires (écoles, police, etc.) ;
3. le nombre d'hectare de terrain en main publique communale en zone à bâtir, non encore bâti ;
4. le nombre d'hectare de terrain privé en zone à bâtir, non encore bâti ;
5. le nombre d'hectare de terrain en main publique communale n'étant pas en zone à bâtir (à préciser par type d'affectation) ;
6. la localisation de ces différents hectares de terrain (périmètre compact de l'agglomération, zones foraines, dans les autres communes vaudoises, etc.) à l'aide d'une carte ;
7. les « *mécanismes que la Municipalité entend appliquer afin de compenser les terrains au sens de la LAT* »<sup>2</sup>.

Le rapport devra permettre au Conseil communal et à la population d'avoir une vision concrète des enjeux et du séquençage nécessaire liés notamment aux projets d'utilité publique.

### **4. Réponse au postulat de M. Yves Ferrari et consorts « LAT : penser globalement, agir localement »**

#### *4.1 Préambule*

##### *4.1.1 Nouvelles dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée et de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT)*

La 1<sup>ère</sup> révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) a été adoptée par le peuple suisse le 3 mars 2013. La loi révisée et son ordonnance d'application modifiée (ordonnance sur l'aménagement du territoire - OAT) sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2014. Les nouvelles bases fédérales contiennent de nouvelles dispositions, plus strictes, visant

<sup>1</sup> Modifié en séance de commission du Conseil communal lors de la prise en compte du postulat.

<sup>2</sup> Idem.

notamment à limiter le mitage du territoire et le surdimensionnement des zones à bâtir en Suisse :

- l'article 15 LAT précise que les zones à bâtir sont définies de telle manière qu'elles répondent aux besoins prévisibles pour les quinze années suivantes et que les zones à bâtir surdimensionnées doivent être réduites ;
- l'article 38a LAT prévoit une période transitoire de cinq ans pendant laquelle les cantons ne peuvent augmenter la surface des zones à bâtir avant l'approbation de l'adaptation de leur plan directeur par la Confédération ;
- l'article 52a OAT précise les dispositions prévues durant la période transitoire : un classement en zone à bâtir au sens de l'article 15 LAT doit être compensé par un déclassement d'une surface équivalente, effectué précédemment ou de manière simultanée. Il revient à la commune de trouver les surfaces nécessaires à la compensation, soit sur son territoire, soit sur le territoire d'une autre commune. Des exceptions à l'obligation de compenser sont prévues aux articles 52a, al.2, let. b et c OAT, pour des objets répondant à une nécessité urgente ou d'importance cantonale.

#### *4.1.2 Effets des nouvelles dispositions de la LAT au niveau cantonal*

Afin de mettre en conformité leur plan directeur avec le nouveau cadre légal, les cantons doivent définir le dimensionnement de la zone à bâtir sur tout le territoire cantonal pour les besoins des quinze prochaines années. En cas de surdimensionnement des zones à bâtir existantes, le Plan directeur cantonal (PDCn) doit préciser la stratégie cantonale mise en place pour gérer ce surdimensionnement (répartition des zones à bâtir cantonales, mécanismes de compensation et d'indemnisation, etc.).

L'avant-projet de la quatrième adaptation du PDCn précisant ces aspects a été mis en consultation publique en début d'année 2016. Un projet de quatrième adaptation intégrant les modifications issues de la consultation précitée et de l'examen préalable de la Confédération a par la suite été soumis au Grand Conseil durant le second semestre 2016. En substance, cet avant-projet fixe le dimensionnement de la zone à bâtir à l'échelle cantonale sur la base de la croissance démographique prévisible. En se basant sur un scénario de croissance haut (Statistique Vaud), il se monte à 195'000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030, selon les chiffres du PDCn soumis au Grand Conseil.

Si la répartition de la croissance est plafonnée sur l'ensemble du Canton, elle n'est pas répartie de façon uniforme, mais déterminée par type d'espace du projet de territoire cantonal. En effet, les centres et les agglomérations bénéficient d'une croissance plus élevée, au détriment des régions périphériques, afin d'accueillir la majorité des futurs habitants dans un tissu urbain déjà largement bâti et bien desservi par les transports publics.

Pour les agglomérations du Canton, la croissance est fixée au moyen d'une « enveloppe » de croissance (chiffre absolu), s'appliquant à l'ensemble des communes comprises dans le périmètre compact. Charge ensuite à l'agglomération de définir les modalités de répartition de cette croissance entre les communes, cet aspect n'étant pas défini par le PDCn. Dans le cas du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), les valeurs de référence des perspectives de croissance démographique accordées par le PDCn s'élèvent à :

- 80'280 nouveaux habitants pour la période 2014-2030 ;
- 42'600 nouveaux habitants pour la période 2031-2040.

Pour les communes situées en-dehors d'un périmètre de centre ou d'un périmètre compact d'agglomération, seul un taux de croissance s'applique. Ce taux est fixé à 0.75% par année à compter de 2014, année correspondant à l'entrée en vigueur de la LAT.

#### *4.1.3 Effets des nouvelles dispositions de la LAT au niveau communal*

Le territoire de Lausanne présente la particularité d'être compris à la fois dans le périmètre compact (territoire urbain, plus une partie de l'enclave de Vernand) et hors de ce même périmètre (zones foraines, soit les secteurs de Chalet-à-Gobet, Vers-chez-les-Blanc, Montblesson, Le Taulard, etc.). Au sens du PDCn, les deux régimes d'urbanisation décrits ci-dessus s'appliquent donc sur le territoire communal de façon distincte.

##### *4.1.3.1 A l'intérieur du périmètre compact*

A fin 2013, toutes les communes du Canton ont procédé, à la demande du Service du développement territorial (SDT), au bilan de leurs réserves en zones à bâtir mixtes et de logement. Ce recensement a été établi sur l'ensemble du territoire communal.

La 4<sup>e</sup> adaptation du PDCn établissant la nécessité de mettre en adéquation la capacité d'accueil totale en habitants et la croissance démographique attribuée aux horizons 2030 et 2040, le PALM de 3<sup>e</sup> génération (PALM 2016) a précisé et complété le bilan des réserves à l'intérieur du périmètre compact.

Ce recensement complet permet d'avoir un aperçu complet des potentiels d'accueil<sup>3</sup>, tenant compte également des projets générant de nouvelles zones à bâtir ou des changements d'affectation. En effet, le recensement comprend :

- les réserves en zone à bâtir mixtes et de logement (parcelles non bâties ou partiellement bâties, sur la base de l'affectation en vigueur, état au 31 décembre 2013) ;
- le potentiel de densification sur la base des droits à bâtir en vigueur (correspond aux droits à bâtir non utilisés dans un plan d'affectation en vigueur) ;
- les potentiels dans les nouveaux plans d'affectation légalisés depuis fin 2013 (mesures d'urbanisation du PALM 2016) ;
- les potentiels dans les projets en cours (nouveaux plans partiels d'affectation, plans de quartier, etc., induisant de nouveaux droits à bâtir) et les intentions de développement (mesures d'urbanisation du PALM 2016).

A l'issue de ce recensement, le potentiel d'accueil de Lausanne a été mis dans la balance régionale, afin de déterminer la croissance admissible pour chaque commune, en fonction des plafonds fixés pour l'agglomération. Dans ce cadre, la Municipalité a décidé de reporter dans le temps (après 2030), le développement de certains secteurs dont la faisabilité n'était pas garantie à court/moyen terme (principalement la partie sud de Sébeillon, les secteurs de Pré-de-l'Essert et de Bel-Air).

En l'état, le potentiel d'accueil de Lausanne est donc coordonné avec les perspectives de croissance démographique et se répartit comme suit :

<sup>3</sup> Potentiel d'accueil : droits à bâtir permettant le logement. Pour le calcul du potentiel, 50 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher correspondent à 1 habitant.



**Pour la période 2014-2030 :**

	<b>Nouveaux habitants</b>	<b>Nouveaux emplois</b>
Réserves en zone à bâtir au 31.12.2013	4'073	0
Potentiels de densification dans les zones existantes	3'325	0
Plans d'affectation (en vigueur depuis 2014 ou en projet)	23'009	15'726
<b>TOTAL</b>	<b>30'407</b>	<b>15'726</b>

Lausanne, potentiels de croissance en périmètre compact, à l'horizon 2030. Source : Service du développement territorial et Service de l'urbanisme, 2016

Au total, en considérant les réserves et le potentiel de densification des zones à bâtir légalisées, ainsi que le potentiel constructible dans les plans d'affectation en cours ou en force, la capacité d'accueil globale au sein du périmètre compact de la Ville s'établit à environ 30'400 habitants, soit quelque 15'000 logements, et 15'000 emplois, d'ici à 2030.

Divers projets destinés à des équipements publics accompagnent ces développements. Plusieurs font l'objet de procédures de planification spécifiques (notamment : école des Fiches, Maison du livre et du patrimoine, stade de Coubertin, etc.).

**Pour la période 2031-2040 :**

	<b>Nouveaux habitants</b>	<b>Nouveaux emplois</b>
Potentiels de densification dans les zones existantes	2'216	0
Projets (futurs plans d'affectation)	3'318	1'799
<b>TOTAL</b>	<b>5'534</b>	<b>1'799</b>

Lausanne, potentiels de croissance en périmètre compact, après 2031. Source : Service du développement territorial et Service de l'urbanisme, 2016

Les réserves en zones à bâtir, les potentiels avant et après 2030, ainsi que les projets d'équipements publics figurent sur la carte en annexe.

*4.1.3.2 A l'extérieur du périmètre compact*

Toujours selon le bilan des réserves établi à fin 2013, à l'extérieur du périmètre compact, le potentiel d'accueil dans les zones à bâtir légalisées se monte à :

	<b>Nouveaux habitants</b>
Réserves en zone à bâtir au 31.12.2013, selon bilan SDT	1'108
Croissance démographique entre 2013 et 2014	54
Réserves en zone à bâtir ajustées au 31.12.2014, pour tenir compte de la croissance	1'054
Potentiels de densification	50
<b>Réserves totales dans les zones à bâtir existantes, à fin 2014</b>	<b>1'104</b>

Lausanne, potentiels de croissance hors périmètre compact, sur la base des réserves en zone à bâtir. Source : Service du développement territorial, novembre 2016

Au vu du nouveau cadre légal décrit précédemment, le développement de ces potentiels est toutefois fortement contraint. En effet, les réserves excèdent largement la croissance maximale autorisée selon le PDCn, sur la base de la population en 2014 :

Population hors périmètre compact au 31.12.2014, en habitants	3'177
Taux de croissance autorisé pour la période 2014-2036, en %	0.75
<b>Croissance maximale autorisée 2014-2036, en habitants</b>	<b>+ 524</b>

Lausanne, croissance autorisée hors périmètre compact, entre 2014 et 2036. Source : Service du développement territorial, novembre 2016

Le calcul de l'adéquation entre le potentiel d'accueil dans les réserves en zone à bâtir et la croissance maximale autorisée par le PDCn fait état de réserves excédentaires :

Croissance maximale autorisée 2014-2036, en habitants	+524
Réserves totales dans les zones à bâtir existantes, à fin 2014	-1'104
<b>Réserves excédentaires à rendre inconstructibles, en habitants</b>	<b>-580</b>

Lausanne, bilan du surdimensionnement de la zone à bâtir hors périmètre compact. Source : Service du développement territorial, novembre 2016

Afin de se conformer à l'article 15 LAT, la Ville de Lausanne est donc tenue de redimensionner sa zone à bâtir hors du périmètre compact, en rendant inconstructibles les parcelles et parties de parcelles encore libres de construction.

Les critères suivants sont pris en considération pour déterminer les parcelles concernées :

- la localisation des parcelles et leur environnement immédiat (bâti, forêt, zone agricole, etc.) ;
- la sécurité du droit (date de légalisation du plan d'affectation) ;
- la proportion d'activités admissibles selon le règlement du plan d'affectation ;
- la qualité de la desserte en transports publics ;
- les projets en cours.

#### 4.1.4 Secteurs à déclasser

Outre des parcelles isolées encore non bâties, la majorité des parcelles répondant aux critères ci-dessus sont regroupées dans les périmètres suivants :

- périmètre du plan d'extension n° 344, au lieu-dit « Chalet des Antêts » : ce plan, approuvé en 1955, présente des possibilités de bâtir limitées (COS fixé à 0.1). Dans les surfaces constructibles restantes, une grande parcelle libre, propriété de la Ville de Lausanne, va être retournée à la zone agricole ;
- périmètre du plan d'extension n° 577, au lieu-dit « Chalet-à-Matthey » : ce plan, approuvé en 1976, présente des possibilités de bâtir limitées (CUS fixé à 0.1 et surface de parcelle de 4'500 m<sup>2</sup> minimum par construction). Les surfaces constructibles comprises dans le plan n° 577 présentent encore de nombreux espaces libres, regroupés sur de grandes parcelles et voués à un usage agricole. De grandes parcelles rendues inconstructibles sont en mains communales ;

- zone de restructuration de Vers-chez-les-Blanc (plan d'extension n° 599 et une partie du plan d'extension n° 603) : cette zone d'affectation mixte couvre une surface de près de 14 ha. Les possibilités de bâtir y sont toutefois fortement réduites selon le règlement actuel. Elle ne peut être développée que moyennant l'élaboration d'un plan de quartier (PQ). La zone est partiellement bâtie et présente encore de nombreux espaces libres de construction. Environ la moitié des parcelles concernées est en mains communales.

Dans sa séance 5 novembre 2015, la Municipalité a décidé d'ouvrir sur ces trois périmètres des procédures de plans, afin de déclasser des surfaces en zones à bâtir ou de mettre en place des mesures conservatoires (notamment, zone réservée).

#### *4.1.5 Projets lausannois prioritaires qui nécessiteront une compensation*

Selon l'article 38a OAT, les Cantons sont tenus d'adapter leur plan directeur dans un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi. L'approbation du plan directeur par le Conseil fédéral permet au Canton de sortir des dispositions transitoires décrites ci-dessus au point 4.1.1., à savoir la compensation simultanée des surfaces affectées en zone à bâtir. Selon le calendrier du Canton de Vaud, la fin de la période transitoire est prévue pour le deuxième semestre 2017.

A Lausanne, si le calendrier annoncé est respecté, seul un plan d'affectation pourrait être soumis aux dispositions transitoires et nécessiter une compensation des emprises sur les zones agricole et/ou intermédiaire :

- le **plan partiel d'affectation (PPA) « Cour Camarès »** prévoit la création d'une zone mixte d'habitation et d'activités tertiaires de forte densité permettant la construction de 53'000 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher utile, équivalant à quelque 1'000 habitants/emplois supplémentaires. Le PPA affecte à la zone à bâtir environ 15'500 m<sup>2</sup>, actuellement colloqués en zone intermédiaire et en zone agricole. Le projet porte sur des parcelles privées, dont une partie devrait toutefois être acquise par la Ville de Lausanne.

Si la période transitoire se prolonge, d'autres projets pourraient éventuellement aussi être concernés :

- le **développement du secteur des Près-de-Vidy**, prévu dans le cadre du projet Métamorphose, nécessitera l'affectation à la zone à bâtir d'environ 75'000 m<sup>2</sup>, actuellement en zones de jardins familiaux, de verdure, de sports, de stationnement et intermédiaire dans le plan d'extension en vigueur (PE 611). Ce projet porte sur des parcelles communales ;
- le projet de **parking grandes manifestations** dans la boucle de la future jonction autoroutière du Solitaire, si celui-ci doit se concrétiser, nécessitera l'affectation d'environ 40'000 m<sup>2</sup>, actuellement en zone agricole. Le secteur est situé sur une propriété lausannoise, mais sur le territoire de la commune de Romanel-sur-Lausanne. Cependant, il n'est pas certain qu'une compensation soit exigée compte tenu de la constructibilité limitée envisagée.

Au vu de l'état d'avancement de ces deux procédures, leur entrée en vigueur devrait très probablement intervenir après la fin de la période transitoire.

En synthèse, et au vu des besoins de compensation limités, le mécanisme d'affectation-compensation devrait donc se faire comme suit :

	<b>Projet</b>	<b>Surface concernée, en ha</b>
Projet exigeant une compensation	PPA « Cour Camarès » (Vernand)	- 1.55
Projet assurant une compensation	PE N° 344 « Chalet des Antêts »	+ 2.30
<b>BILAN</b>		<b>+ 0.85</b>

Lausanne, mécanisme de compensation des surfaces nouvellement affectées à la zone à bâtir. Source : Service de l'urbanisme, 2016

Les surfaces de compensation sont suffisantes pour couvrir les surfaces à affecter durant la période transitoire.

#### 4.2 Réponse de la Municipalité

Ceci étant exposé la Municipalité peut répondre de la manière suivante au postulat « LAT : penser globalement, agir localement ».

1. *Les besoins de la Commune en termes de terrain en zone à bâtir à échéance de 15 ans et 30 ans pour accueillir de nouveaux habitants et emplois en conciliant densification et urbanisme de qualité :*

Le PDCn fixe la croissance autorisée pour la commune, à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre compact, selon les modalités décrites dans le point 3.1.2. Vu le mécanisme de calcul utilisé dans le PDCn pour dimensionner la zone à bâtir, la correspondance entre les nouveaux habitants à accueillir et les surfaces est assurée.

Conformément au PDCn, le développement futur de la commune sera concentré sur le territoire situé en périmètre compact, assurant un développement proche des territoires déjà bâtis et bien desservis par les transports publics. A l'intérieur de ce périmètre, les potentiels ont été précisés dans le cadre du PALM 2016.

Ils correspondent à un accroissement théorique entre 2014 et 2030, de 30'400 habitants et 15'000 emplois. Au-delà de 2030 quelques projets sont d'ores et déjà listés et totalisent quelque 5'500 habitants et 1'800 emplois.

La localisation des projets prévus avant et après 2030 est figurée sur la carte de la Programmation des potentiels de développement jointe en annexe. Il convient toutefois de préciser que le PALM sera régulièrement mis à jour ; en fonction de l'avancement des projets ou d'éventuels nouveaux projets, des roades ou des évolutions demeureront donc possibles dans le cadre du potentiel de nouveaux habitants indiqués ci-dessus.

2. *L'état de la priorisation des projets nécessaires pour accueillir les nouveaux habitants et emplois et l'ensemble des infrastructures nécessaires (écoles, police, etc.) :*

Les potentiels prioritaires (avant 2030) pour le développement de la Ville ont été définis dans le cadre de l'élaboration du PALM 2016, en coordination avec les services cantonaux et les autres partenaires de l'agglomération. Ils ont été retenus sur la base de critères de faisabilité et de pertinence par rapport aux objectifs du projet d'agglomération. Ces potentiels correspondent aux potentiels chiffrés dans les tableaux du point 4.1.3.1.

Les infrastructures nécessaires ne font que rarement l'objet de procédures d'affectation ad hoc. Des infrastructures nécessaires sont le plus souvent incluses dans les plans d'affectations. C'est le cas notamment dans les plans d'affectation destinés à l'écoquartier des Plaines-du-Loup, qui

intégrer équipements sportifs, infrastructures scolaires et para-scolaires, etc. ou encore pour le plan d'affectation de Vernand-Camarès.

La localisation des projets d'équipements ou d'infrastructures faisant l'objet de procédure d'affectation spécifique figure sur la carte jointe en annexe. Ces projets portent sur les surfaces suivantes :

	<b>Propriétés communales, ha</b>	<b>Propriétés privées, ha</b>	<b>Total, ha</b>
Projets d'équipements publics, infrastructures, etc.	35.9	7.7	<b>43.7</b>

Lausanne, surfaces dédiées à des projets d'équipements et infrastructures en cours. Source : Service de l'urbanisme, 2016

Par ailleurs, le Plan général d'affectation (PGA) garantit des surfaces affectées en zone d'utilité publique, qui sont réservées aux infrastructures nécessaires pour accueillir la population. Les zones d'utilité publique sont réparties de façon à desservir l'ensemble de la zone à bâtir communale.

A noter encore que le Service de l'urbanisme, en coordination avec les autres services concernés, tient à jour la liste des projets prioritaires et des opérations de logement significatives (supérieures à 15 logements) et des besoins en infrastructures scolaires et d'accueil d'enfance correspondants.

3. *Le nombre d'hectares de terrain en main publique communale en zone à bâtir, non encore bâti :*

Comme mentionné dans le point 4.1.3.2., les zones à bâtir sont surdimensionnées en-dehors du périmètre compact et les réserves excédentaires doivent être réduites. Les potentiels de croissance identifiés sont donc appelés à évoluer.

Pour cette raison, la réponse à la question posée est ciblée sur le territoire en périmètre compact. Le tableau ci-dessous donne la synthèse des potentiels de développement avant et après 2030, en détaillant la propriété foncière (réponse aux questions 3 et 4). A noter que ce recensement comprend également des projets, qui ne sont à ce jour pas encore affectés à la zone à bâtir :

	<b>Propriétés communales, ha</b>	<b>Propriétés privées, ha</b>	<b>Total, ha</b>
Réserves en ZàB <sup>4</sup>	0.7	10.3	11.0
Potentiels avant 2030 <sup>5</sup>	75.6	114.9	190.5
Potentiels après 2030 <sup>6</sup>	4.0	27.5	31.5
<b>Total</b>	<b>80.2</b>	<b>152.7</b>	<b>232.9</b>

Les propriétés communales en périmètre compact figurent sur la carte jointe en annexe.

4. *Le nombre d'hectares de terrain privé en zone à bâtir, non encore bâti :*

Voir ci-dessus.

<sup>4</sup> Réserves en zone à bâtir : seules sont considérées ici les parcelles entièrement libres. Les parcelles partiellement bâties comprises dans le bilan des réserves du SDT ne sont pas prises en compte dans le calcul. Le potentiel de densification n'est pas non plus pris en compte.

<sup>5</sup> Les surfaces comprennent l'ensemble des périmètres de projet et pas uniquement les surfaces libres de construction.

<sup>6</sup> Les surfaces comprennent l'ensemble des périmètres de projet et pas uniquement les surfaces libres de construction.

5. *le nombre d'hectares de terrain en main publique communale n'étant pas en zone à bâtir (à préciser par type d'affectation) :*

Sur l'entier du territoire communal, les données sont les suivantes :

Type de zone	Territoire urbain (ha)	Territoires forains (ha)
Intermédiaire public	Env. 28.91	Env. 22.45
Intermédiaire privé	0.0	Env. 29.12
Agricole (public et privé)	Env. 29.77	Env. 426.09
Aire forestière (public et privé)	Env. 183.65	Env. 1'455.37
<b>Total des surfaces comm.</b>	<b>263.67</b>	<b>1'971.33</b>

Lausanne, surfaces communales non affectées à la zone à bâtir, par secteur géographique. Source : Service de l'urbanisme, 2016

6. *La localisation de ces différents hectares de terrain (périmètre compact de l'agglomération, zones foraines, dans les autres communes vaudoises, etc.) à l'aide d'une carte :*

Comme mentionné dans la réponse à la question 3 ci-dessus, seule la situation en périmètre compact est représentative des potentiels de développement réels de la commune, au vu des nouvelles bases légales. La carte de la programmation des potentiels de développement localise les sites concernés.

S'agissant des parcelles hors territoire communal, elles n'ont pas été cartographiées puisqu'elles se trouvent sur 59 communes différentes. Mis à part les parcelles situées à Malley (Prilly et Renens) aucune n'est sollicitée pour le développement de projet immobilier. Le bilan se présente comme suit :

	Type de zone	Surface, ha	Part, en %
<b>ZàB</b> <sup>7</sup>	Activités	35	
	Utilité publique	25	
	Habitation et zone mixte	3	
	Installation technique	44	
	<b>Sous-total ZàB</b>	<b>107</b>	<b>13%</b>
<b>H ZàB</b> <sup>8</sup>	Sports / loisirs	2	
	Hors limite	0	
	Ferroviaire	0	
	Verdure	10	
	DMEX (agricole et parking)	10	
	Agricole	507	
	Viticole	35	
	Aire forestière	157	
	Intermédiaire	22	
	<b>Sous-total H ZàB</b>	<b>743</b>	<b>87%</b>
<b>Total</b>	<b>314 parcelles</b>	<b>851</b>	<b>100%</b>

Autres communes vaudoises, bilan en ha des propriétés de la Ville, par type d'affectation. Source : Service de l'urbanisme, 2016

<sup>7</sup> Zones à bâtir, selon art. 15 LAT.

<sup>8</sup> Hors zone à bâtir.

7. *les mécanismes que la Municipalité entend appliquer afin de compenser les terrains au sens de la LAT :*

Ces éléments de réponse ont été développés aux points 4.1.4 et 4.1.5 ci-dessus.

### **5. Cohérence avec le développement durable**

La mise en œuvre de la LAT révisée représente une opportunité pour promouvoir un développement durable, harmonieux et maîtrisé du cadre de vie lausannois, en limitant l'étalement urbain et en concentrant le développement de Lausanne à l'intérieur du périmètre compact du PALM, avec notamment les bénéfices suivants :

- valorisation des paysages et préservation des terres agricoles et des fonctionnalités écologiques, principalement hors périmètre compact ;
- coordination urbanisme / infrastructures communales, en développant des projets en cœur d'agglomération valorisant les investissements communaux existant en termes d'infrastructures. L'organisation compacte du territoire communal est également favorable à une gestion plus rationnelle ;
- coordination urbanisme / transport, en valorisant le foncier bien desservi par les transports publics et les réseaux d'axes de mobilité douce ;
- limitation de l'utilisation de la voiture, préservation du cadre de vie, de la qualité de l'air et diminution des nuisances sonores.

### **6. Aspects financiers**

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur les budgets d'investissement et de fonctionnement.

## 7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2017/04 de la Municipalité, du 16 février 2017 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Yves Ferrari et consorts  
« LAT : penser globalement, agir localement »

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Grégoire Junod

Le secrétaire :  
Simon Affolter

Annexe : carte



## Rapport de la commission N° 61

### Chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2017/04 : Réponse au postulat de M. Yves Ferrari et consorts "LAT : penser globalement, agir localement"

---

<b>Président :</b>	M.	Jean-Pascal	GENDRE	Libéral-Radical
<b>Membres présents :</b>	M.	Romain	FELLI	Socialiste
	M.	André	MACH	Socialiste
	Mme	Caroline	ALVAREZ HENRY	Socialiste
	Mme	Anne-Françoise	DÉCOLLOGNY	Socialiste (rempl. M. V. Brayer)
	M.	Valéry	BEAUD	Les Verts
	Mme	Marie-Thérèse	SANGRA	Les Verts
	M.	Johann	DUPUIS	Ensemble à Gauche (rempl. Mme J. Resplendino)
	Mme	Graziella	SCHALLER	Le Centre
	M.	Fabrice	MOSCHENI	UDC (rempl. M. J.-L. Chollet)
<b>Membre excusé :</b>	M.	Maurice	CALAME	Libéral-Radical
<b>Membre absent :</b>	M.	Claude-Alain	VOIBLET	Libéral-conservateur
<b>Représentant-e-s de la Municipalité :</b>				
	M.	Grégoire	JUNOD, Syndic, Culture et développement urbain	
	M.	André	BAILLOT, Chef de service Urbanisme	
	M.	Julien	GUERIN, Délégué au projet d'agglomération	
<b>Notes de séances :</b>	M.	Jean-Philippe	DAPPLES, Culture et développement urbain	

---

Lieu : Salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 12 mai 2017

Début et fin de la séance : 08h35 – 10h00

---

### Présentation du rapport - préavis

Après que la délégation de l'administration ait été présentée par M. Junod, Syndic, il est rappelé aux membres de la commission, la situation légale, les perspectives démographiques, les enjeux et les conséquences pour la Ville de Lausanne de la révision de la LAT.

L'article 15 de la LAT fixe les besoins et réserves en zone à bâtir (z-à-b) nécessaires pour les 15 ans à venir. Une période transitoire donne 5 ans aux cantons pour réviser leur Plan Directeur Cantonal (PDCn).

Actuellement, le Grand Conseil traite de la révision de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions (LATC) et de la quatrième adaptation du PDCn.

Le développement est voulu favorisé dans les agglomérations et les centres. Ainsi sur les 193'110 nouveaux habitants prévus pour la période 2014-2030 dans le canton, plus de 42 % se situeront dans le périmètre compact du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM).

La Commune de Lausanne doit tenir compte de deux régimes de croissance différents : celui du périmètre compact, fixé par une enveloppe de croissance (chiffre absolu) pour l'agglomération, à répartir ensuite entre les 26 communes concernées ; et celui de la zone foraine, hors périmètre compact, qui limite la croissance à 0.75% par an.

Le Canton évalue le potentiel de développement en utilisant une mesure de 50 m<sup>2</sup> par habitant supplémentaire qu'il applique aux réserves existantes de zones -à-bâtir libres de construction, aux potentiels non exploités de droits en vigueur et aux projets de planification en cours.

Dans le périmètre compact, le potentiel de développement a été négocié dans le cadre du PALM 2016. Il est de 30'000 habitants et 15'000 emplois d'ici 2030 puis de 5'500 habitants et 1'800 emplois supplémentaires d'ici 2040. Ce potentiel tient compte du report (après 2030) du développement de certains secteurs en particulier ceux du Sud de Sebeillon, du Pré-de-l'Essert et de Bel-Air.

Hors du périmètre, les réserves, soit 1104 habitants, excèdent la croissance autorisée et la Commune doit procéder à une réduction de la zone à bâtir dans une proportion équivalente à 580 habitants, nécessitant l'élaboration de deux procédures : Celle d'un déclassement dans le périmètre du plan de quartier du Chalet des Antêts et celle, conservatoire, de la création d'une zone réservée touchant les parcelles libres et bâties sur l'ensemble du secteur s'étendant entre Montblesson et Pra Roman.

M. Beaud, cosignataire du postulat de M. Ferrari, s'est également exprimé en rappelant que l'objectif de la demande visait à obtenir un rapport montrant les conséquences pour la ville de Lausanne de la révision de la LAT, pour s'assurer d'une part que dans le périmètre compact, elle n'allait pas compromettre des projets répondant aux besoins de la commune, notamment les projets d'utilité publique, et d'autre part pour connaître les solutions envisagées cas échéant par la Municipalité pour permettre la réalisation de ces projets, notamment le déclassement de zones à bâtir dans les zones foraines situées hors du périmètre compact

Il constate que le rapport permet un bon état des lieux de la situation, compte tenu de l'évolution constante de ce dossier et des ajustements de bases légales.

Sur les solutions en cours, il salue les déclassements projetés. Toutefois il les aurait souhaité plus importants, interprétant l'acceptation de la révision de la LAT par les lausannois comme l'expression d'une volonté de déclassements de zones à bâtir dans les zones foraines.

## **Discussion générale**

Lors de la discussion générale, la problématique des SDA mais aussi quelques questions relatives aux hypothèses et autres méthodes de calcul prises en compte dans les estimations des besoins futurs, ainsi que la non constructibilité de Rovéraz dans le PDCOM ou encore la répartition de la réserve cantonale entre Lausanne et les autres communes du canton, ont fait l'objet de discussions ou de questions auxquelles il a été répondu.

Suite à la question d'un commissaire, le constat a également été fait que ces 15 dernières années, la Ville a vu sa population augmenter de plus de 20'000 habitants et qu'en même temps la construction de logements n'a pas suivi au même rythme. Le ratio de cette période est donc visiblement inférieur à 50 m<sup>2</sup> par habitant supplémentaire.

Il ressort également de la discussion, que du point de vue de la Municipalité, le manque de souplesse de la méthode adoptée par le canton pourrait à terme créer des pénuries, en particulier si des projets admis dans la liste ne se réalisent pas. Il faudrait alors négocier avec le SDT de nouvelles possibilités ce qui génèrera des retards dans la mise à disposition des logements et ainsi augmentera la pression sur les loyers.

La part de la densification en milieu bâti est très faible et ne s'élève qu'à 10 % du total des habitants, Principalement, le développement des nouveaux projets se fera hors du milieu fortement bâti, sur des terrains actuellement vierges.

Car, bien que peu ou pas consommateurs de nouvelles zones à bâtir, les projets de densification en milieu bâti sont bien plus souvent sujets d'opposition et, paradoxalement, combattus par de nombreux groupes de protection comme le relève un commissaire en parlant des effets pervers de la densification.

Comme il fallait s'y attendre, au vu du sujet, une partie de la discussion générale a également permis aux commissaires de s'exprimer plus généralement sur leurs propres visions du développement.

Surtout liés au thème de la croissance, des sujets passionnants ont été rapidement évoqués et discutés en particulier :

- La nécessité ou non de la croissance ? qui la décide ?
- la croissance et la qualité de vie dans les quartiers,
- la croissance et ses impacts sur les terres agricoles,
- les besoins d'une croissance économique pour la ville de Lausanne,
- la décroissance des besoins en planifiant la croissance démographique.

Ne traitant pas directement du rapport-préavis, ils ne sont pas développés dans le présent rapport.

## **Discussion point par point**

### **Point 4.1.3.1**

#### **Potentiel de densification :**

On précise que le potentiel de densification dans la zone existante consiste au potentiel lié à des droits à bâtir non encore utilisés par rapport à ce que permettraient le PGA ou un PPA/PQ.

#### **Avancement du projet de PPA Cour Camarès**

On apprend que les discussions se poursuivent avec les propriétaires, la Ville souhaitant se porter acquéreur d'environ 40% des surfaces de logement, ce qui permettra de créer des logements à loyers modérés.

Actuellement, la convention est renégociée concernant la participation financière, qui passe de 2.5 millions à 6. Mais le développement du projet est également conditionné aux discussions menées dans le cadre du Plan Directeur Localisé intercommunal (PDLi), qui doit définir la cohérence de l'ensemble du secteur. En effet, la mise en œuvre de la LAT a fait évoluer le concept du PDLi, en remettant en cause le développement des secteurs encore non affectés et portant sur des SDA. D'autre part, le Service de la Promotion Économique et du Commerce (SPECo) a récemment demandé la conservation de surfaces affectées en zones industrielles et artisanales, alors que la Ville prévoyait leur reconversion en quartiers mixtes.

Ces problématiques risquent de nécessiter une révision du PDLi. S'agissant d'un coup parti, le PPA Cour Camarès pourra avancer dès la détermination du SDT, mais aussi dès que le barreau de l'Essert sera repassé à l'enquête publique car il n'aura plus le statut de route cantonale et son gabarit sera modifié.

Il est précisé que le PPA n'est pas modifié, mais qu'une convention particulière diminuera le nombre de places de parc réalisables ; le nouveau préavis est rédigé et n'attend plus que l'enquête publique du barreau.

La parole n'étant plus demandée, la Commission passe au vote des conclusions.

---

**Conclusion(s) de la commission**

**La conclusion du rapport-préavis 2017/04 est adoptée à l'unanimité par :**

10 oui

0 non

0 abstention

La séance est levée à 10h00.

---

Lausanne, le 4 août 2017

Le rapporteur :

Jean-Pascal Gendre